



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

19 Sente de la Cauchoiserie

Lundi 21 juillet 2025

Réparation regard compteur

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2025 - 095

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de réparation d'un regard compteur au 19 Sente de la Cauchoiserie à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 – le lundi 21 juillet 2025, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux réparation d'un regard compteur. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 19 Sente de la Cauchoiserie à Maule.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 15 juillet 2025



Olivier LEPRÊTRE
Le Maire